



A 0459462

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : ETS WYTERBODOCK THOMAS
Adresse : Rue de la République 112-113
 36500 MONTAUBAN

Organisme de contrôle : VINÇOTTE
Inspecteur : Di Lorenzo
Référence : 30567332 / com Tél : 081432677

Installation contrôlée : Adresse : UNITÉ D'HABITATION
 RUE PAUL ELSKAN 1123
 71900 EISSANVILLE
Date du contrôle : 21 / 11 / 17 L'habitant est : propriétaire locataire
 L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :
Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : ELSTER N° : 35465133 Index :
 Pression de service de l'installation intérieure : 21 mbar
Appareils d'utilisation :

Nombre	Type	Marque	Puissance nominale
1	chaudière vitreous	VISSMAN 222 de 26kW	type A C33 avec
2	boiler d'eau		
3	1 cuisinière	SAGEE TYPE A 5 Brûles	Avec boiler d'eau
...

Conclusion :
L'installation neuve :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
La nouvelle partie de l'installation :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
L'installation existante :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
 (1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.
 Prescriptions appliquées NBN D 51 004



Date : 21 / 11 / 17

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle